



BUDGET PARTICIPATIF 2025-2026



www.cegepvalleyfield.ca/fondation





PRÉSENTATION DE PROJET ATTRIBUTIONS DE FONDS

Description

Ce budget vise essentiellement la tenue d'une collaboration entre les différents départements d'enseignement, des directions et des services du Cégep et la Fondation. Un appel à tous les étudiants et employés du Cégep est envoyé afin de déposer un projet grâce auquel la vie étudiante sera bonifiée. Nous parlons ici d'un projet d'envergure et non récurrent, dont le but est d'offrir une offre supplémentaire à celle du Cégep.

À la suite du dépôt des projets, la Fondation analyse et vérifie qu'ils répondent à tous les critères. Dans certains cas, les projets peuvent faire l'objet d'une rencontre de bonification. À la suite de cette analyse, ils sont soumis au comité de sollicitation interne de la Fondation qui choisira le projet qui sera réalisé.

La Fondation pourra accepter plusieurs projets si ceux-ci totalisent un budget de 15 000 \$.

Critères

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- Être structurant et d'envergure;
- Être localisé directement au Cégep ou sur son terrain (incluant les centres d'études de St-Constant et de Vaudreuil-Dorion);
- Prévoir un arrimage avec les directions concernées du Cégep;
- Ne doit pas inclure une acquisition immobilière externe;
- Être un investissement sur le long terme (doit être pérenne dans le temps);
- Être nouveau et non en cours d'exécution;
- Doit avoir des dépenses totales supérieures à 1 000 \$ et inférieures à 15 000 \$ et ne doivent pas être déjà engagées;
- Être précis et concret afin de pouvoir faire une évaluation adéquate;
- Vise une réalisation dans l'année suivante du dépôt.

ÉCHÉANCIER DES ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF

ÉTAPES	DESCRIPTION	ÉCHÉANCE
Étape 1	Lancement officiel du projet budget participatif	24 février 2025
Étape 2	Période de dépôt des projets	Jusqu'au 21 mars 2025
Étape 3	Période d'analyse des projets par la Fondation et arrimage avec les directions concernées du Cégep	24 au 28 mars 2025
Étape 4	Rencontre de bonification avec la Fondation Ajustements aux projets et dépôt final par le porteur de dossier	7 au 11 avril 2025
Étape 5	Analyse des projets par le comité de sollicitation interne	14 au 18 avril 2025
Étape 6	Choix des projets par le comité de sollicitation interne	21 avril 2025
Étape 7	Adoption du projet gagnant par le Conseil d'administration	28 avril 2025
Étape 8	Annonce du projet gagnant	29 avril 2025 et sera réalisé au cours de l'année scolaire 2025-2026
Étape 9	Inauguration du projet	D'ici l'automne-hiver 2026

FORMULAIRE DÉPÔT DE PROJET (BUDGET PARTICIPATIF)

INFORMATIONS

Avant de soumettre votre projet, assurez-vous qu'il réponde à tous les critères d'admission décrits à la fin de ce document.

Le dépositaire sera le porteur de dossier et le lien direct avec la Fondation du Cégep de Valleyfield pour la mise en place du projet.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Monsieur Yves Trottier, directeur général de la Fondation du Cégep de Valleyfield, au poste 396 ou par courriel à fondation@cegepvalleyfield.ca.

INFORMATIONS DU DÉPOSITAIRE

Nom complet :			
Titre ou no. d'étudiant :			
Département / service :			
Courriel :		Poste téléphonique :	
Nom du projet présenté :			
Lieu(x) envisagé(s) pour la réalisation du projet :			

DESCRIPTION DU PROJET

--

RAISONS OU AVANTAGES DU PROJET

ASPECTS TECHNIQUES DU PROJET

Je joins à ce formulaire des documents complémentaires (photos, images, descriptions plus détaillées, etc.)

ASPECTS FINANCIERS (aide-mémoire)

DÉPENSES PRÉVUES	
Description du matériel requis et coûts associés	
1.	\$
2.	\$
3.	\$
4.	\$
5.	\$
6.	\$
7.	\$
Total des coûts associés au matériel :	\$
Description des frais d'installation et coûts associés	
1.	\$
2.	\$
3.	\$
4.	\$
5.	\$
6.	\$
7.	\$
Total des coûts associés aux frais d'installation :	\$
Description des frais d'entretien et coûts associés	
1.	\$
2.	\$
3.	\$
4.	\$
5.	\$
6.	\$
7.	\$
Total des coûts associés aux frais d'entretien :	\$
Autres	
1.	\$
2.	\$
3.	\$
4.	\$
5.	\$
6.	\$
7.	\$
Total des coûts « autres » :	\$
Estimation du coût total associé à la réalisation du projet :	\$
Je joins à ce formulaire des documents complémentaires (soumissions), s'il y a lieu.	

Vous pouvez joindre votre propre tableau des dépenses prévues à ce document.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

--

CONSENTEMENT

	J'atteste être l'auteur du projet soumis.
	J'ai lu les critères d'admission du programme budget participatif de la Fondation.
	Je reconnais qu'il est possible que mon projet ne puisse être soumis au choix si, après analyse, il s'avérait irréalisable (technique, financier, juridique, etc.).
	Je reconnais que la Fondation s'engage à publiciser le processus de choix du budget participatif, mais qu'il en reviendra aux demandeurs de faire la promotion de leur projet.
	Je reconnais que la Fondation puisse modifier les textes et que les modifications me seront transmises uniquement dans le cas d'un changement majeur si le temps consenti le permet.
	J'autorise la Fondation ou ses représentants autorisés à me photographier et/ou à m'enregistrer sur support vidéo ou audio, à des fins promotionnelles s'il y a lieu, ainsi qu'à les utiliser reproduire, éditer, publier, transmettre, distribuer, afficher, exposer ceux-ci, avec ou sans mon nom, dans ses communiqués, publications, productions multimédias, vidéos, publicités, et sur ses médias sociaux (site Web, Facebook, etc.). Je renonce à tout droit de redevances ou de rémunérations découlant ou lié à l'utilisation des photographies ou enregistrements où je figure.

Signature du dépositaire

Date (jj-mm-aaaa)

CRITÈRES D'ADMISSION
Rejoint toute la communauté collégiale / d'intérêt général / visée collective
Structurant et d'envergure
Vise l'amélioration du milieu de vie étudiant et de l'expérience au Cégep
Est localisé directement au Cégep ou sur son terrain (incluant les centres d'études de St-Constant et de Vaudreuil-Dorion)
Prévoit un arrimage avec les directions concernées du Cégep
Est un investissement sur le long terme (doit être péren dans le temps)
Techniquement et juridiquement réalisable
Respecte les lois et règlements du Cégep
Aucune acquisition immobilière externe
Les dépenses totales pour le projet sont supérieures à 1000 \$ et inférieures à 15 000 \$ et ne sont pas déjà engagées
Est nouveau et non en cours d'exécution
Le budget est équilibré et réaliste
Précis et concret afin de pouvoir faire une évaluation adéquate de celui-ci avant la mise en branle du processus
Le projet doit viser une réalisation dans l'année qui suit l'obtention de celui-ci
Aucun élément discriminatoire, diffamatoire ou de nature politique ou religieuse
Le dossier présenté devra être de qualité et complet
Démontre une plus-value pour le Cégep
Mentionne quelle sera la visibilité de la Fondation dans le projet

La Fondation n'acceptera pas de défrayer des déboursés récurrents, qu'ils soient de nature salariale ou autre. La Fondation ne permettra pas d'association avec un partenaire financier externe à moins que celui-ci bonifie l'argent investi par la Fondation. Le choix de celui-ci devra se faire conjointement avec la Fondation et en respect des règles de sollicitation applicable au Cégep. Avant ce type de démarche, le porteur de projet devra aviser la Fondation de ses intentions.

Prière de retourner votre formulaire rempli au bureau de la Fondation (DR-28 ou DR-26-B) ou à fondation@cegepvalleyfield.ca, **avant 16 h le 21 mars 2025.**